



Signature de la convention collective du portage salarial

Fiche pratique publié le **23/03/2017**, vu **1073 fois**, Auteur : [Le blog d'une consultante](#)

Le 7 décembre dernier, à la demande de la ministre du travail Myriam El Khomri, les partenaires sociaux se réunissaient pour la première fois en commission mixte paritaire dans le but d'ouvrir la négociation d'une convention collective propre au portage salarial. Moins de 4 mois plus tard, le PEPS (syndicat des Professionnels de l'Emploi en Portage Salarial), signe un accord historique avec les partenaires sociaux (CFE-CGC, CFDT, CFTC, FO et CGT), officialisant la création de la convention collective du portage salarial.

Les syndicats viennent de signer à l'unanimité la **convention** collective du portage salarial. Patrick Levy Waitz représentant de la délégation patronale aux négociations, se félicite de cet accord historique, qui marque la naissance officielle de la « *profession portage salarial* ». Une innovation sociale qui démontre la volonté du gouvernement d'inscrire le portage salarial comme « *LA* » solution permettant de répondre à la sécurisation du parcours des indépendants.

Source